Parlement européen
2014-2019

Commission des affaires étrangères

2016/2324(INI)

1.6.2017

AMENDEMENTS
1 - 61

Projet d'avis
Francisco Assis
(PE603.109v01-00)

Lutter contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement
(2016/2324(INI))

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. déplore ***que certains États*** limitent ou restreignent ***souvent*** la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;	1. ***dénonce le phénomène de rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, qui fait partie intégrante d'un retour en arrière global, autoritaire et nuisant à la démocratie et aux droits de l'homme;*** déplore ***qu'un nombre croissant d'États*** limitent ou restreignent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis; ***constate que les restrictions et les menaces dont la société civile fait l'objet peuvent aussi émaner d'acteurs non étatiques, notamment du milieu des affaires;***

Or. en

Amendement 2
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. déplore que certains États limitent ou restreignent souvent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à	1. déplore que certains États limitent ou restreignent souvent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; ***rappelle que certains***

long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;

groupes, comme les femmes, les jeunes, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), les minorités telles que les Roms, les populations indigènes ou les personnes handicapées, souffrent de manière disproportionnée de ces restrictions; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis***, y compris sur l'internet***;

Or. en

Amendement 3
Marietje Schaake

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. déplore que certains États limitent ou restreignent souvent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;	1. déplore que certains États limitent ou restreignent souvent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique***, y compris en ligne par le blocage des accès mobiles à l'internet, par les restrictions imposées aux médias sociaux et par l'interdiction des communications avec des groupes étrangers***; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;

Or. en

Amendement 4
Ádám Kósa, László Tőkés

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. déplore que certains ***États limitent ou restreignent souvent*** la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;	1. déplore que***, dans*** certains ***pays en développement,*** la liberté d'expression ***soit souvent limitée*** pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis; ***relève que les organisations non gouvernementales (ONG) qui représentent les personnes handicapées sont souvent confrontées à des difficultés plus grandes encore;***

Or. en

Amendement 5
Louis Michel

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. déplore que certains États limitent ou restreignent ***souvent*** la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;	1. déplore que certains États limitent ou restreignent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ***démocratique*** ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ouvert et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;

Or. nl

Amendement 6
Paulo Rangel

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. déplore que certains États limitent ou restreignent souvent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ***ouvert*** et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;	1. déplore que certains États limitent ou restreignent souvent la liberté d'expression pour faire taire l'opposition ou la critique; rappelle que la stabilité à long terme et la résilience d'une société ne peuvent s'obtenir que sous réserve que l'espace dévolu à la société civile soit ***autonome*** et que les droits à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion pacifique et d'association soient garantis;

Or. pt

Amendement 7
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 bis. s'inquiète vivement des attaques toujours plus nombreuses dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; invite l'Union européenne, et plus particulièrement la haute représentante et vice-présidente, à adopter une politique visant à dénoncer, systématiquement et sans équivoque, les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et toute tentative de soumettre ceux-ci à tout type de violence, de persécution, de menace, de harcèlement, de disparition, d'emprisonnement ou d'arrestation arbitraire, à condamner

ceux qui commettent ou tolèrent de telles atrocités et à renforcer la diplomatie publique en soutenant clairement et ouvertement les défenseurs des droits de l'homme; encourage les délégations de l'Union et les représentations diplomatiques des États membres à continuer d'apporter un soutien actif aux défenseurs des droits de l'homme, notamment en observant systématiquement leurs procès, en rendant visite aux militants incarcérés et en publiant des déclarations sur des affaires spécifiques, le cas échéant;

Or. en

Amendement 8
Renate Weber, Marietje Schaake, Louis Michel, Petras Auštrevičius

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 bis. condamne le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile qui résulte d'actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre d'organisations de la société civile et d'activistes individuels, qui ne font qu'exercer leurs droits à la liberté d'expression, de réunion ou d'association; invite les gouvernements à enquêter et à veiller à ce que les auteurs de ce genre d'actes et d'attaques dirigés contre les ONG rendent des comptes;

Or. en

Amendement 9
Marietje Schaake

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 bis. met en garde contre le recours accru à une force excessive et injustifiée par les forces de sécurité pour réprimer les rassemblements, notamment par la surveillance, la détention arbitraire, la torture ou d'autres mauvais traitements, et par l'application de la peine de mort;

Or. en

Amendement 10
Marietje Schaake

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 ter. est préoccupé par les graves restrictions de la liberté de la presse imposées par certains États, qui démantèlent les médias indépendants au moyen du harcèlement et d'une législation répressive, ce qui contraint les journalistes et les blogueurs à choisir entre l'autocensure, le harcèlement et leur arrestation, ou l'exil;

Or. en

Amendement 11
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 ter. souligne que le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile est un

phénomène mondial, qui ne se limite pas aux pays en développement, mais qui se manifeste aussi, de manière croissante, dans des pays dans lesquels la démocratie est solidement ancrée et le niveau de revenu est intermédiaire, voire élevé, y compris dans des États membres de l'Union européenne et dans certains des plus proches alliés de l'Union; invite l'Union européenne et ses États membres à donner l'exemple, à défendre strictement les droits fondamentaux qui reviennent à la société civile et à s'attaquer à toutes les tendances négatives dans ce domaine;

Or. en

Amendement 12
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 quater. dénonce le sentiment général d'impunité dont plusieurs États jouissent dans leurs atteintes à la société civile, lesquelles n'ont presque aucune incidence sur leurs relations avec l'Union et sur leur position sur l'échiquier des forums internationaux;

Or. en

Amendement 13
Andi Cristea

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 bis. invite l'Union européenne à reconnaître la nécessité d'apporter une assistance aux gouvernements, aux partis politiques, aux parlements et aux administrations des pays bénéficiaires en vue d'élaborer des stratégies destinées à créer un environnement politique, administratif et juridique adapté pour permettre aux organisations de la société civile de travailler efficacement;

Or. en

Amendement 14
Georgios Epitideios

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle ***dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des*** ONG***, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations*** de la société civile (OSC)***, ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration,*** chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, ***audits*** et mesures anti-terroristes***)***;	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle ***afin de répondre aux exigences des pays considérés et de résoudre les problèmes auxquels il sont confrontés; souligne plus particulièrement qu'un nombre important d'organisations non gouvernementales (***ONG***) et d'organisations*** de la société civile (OSC) ***sont impliquées dans des activités illicites et que leur fonctionnement et leur financement devraient donc être soigneusement contrôlés afin de garantir la transparence nécessaire; considère qu'il convient donc d'exiger de ces organisations qu'elles produisent des rapports d'activité justifiant, notamment, de leurs dépenses;***

estime que, lorsque certains États s'en prennent aux OMG et aux OSC au moyen de chefs d'accusation fallacieux ***en matière d'infractions pénales***, ***de*** descentes de police, ***d'audits*** et ***d'utilisation à leur détriment de*** mesures anti-terroristes**,** ***l'Union doit protéger ces organisations en adoptant à l'encontre de ces États des mesures visant à interrompre ces pratiques***;

Or. el

Amendement 15
James Carver

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que ***l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour*** traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et ***qu'elle doit*** adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);	2. estime que ***les institutions internationales devraient*** traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et ***qu'elles devraient*** adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);

Or. en

Amendement 16

Ádám Kósa, László Tőkés

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où ***les*** régimes ***ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils*** recourent ***maintenant*** à ***de nombreuses tactiques, directes et indirectes (***exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes***)***;	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où ***certains*** régimes ***des pays en développement*** recourent à ***des restrictions telles que des*** exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, ***des*** chefs d'accusation fallacieux, ***des*** descentes de police, ***des*** audits et ***des*** mesures anti-terroristes;

Or. en

Amendement 17
Marietje Schaake

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la

mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits ***et*** mesures anti-terroristes);

mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC)***, y compris de celles réputées étrangères***, ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits**,** mesures anti-terroristes***, interdictions de voyager et gel des avoirs***); ***exprime son inquiétude quant au fait que, lorsque la société civile peut licitement recevoir des fonds étrangers, elle peut être qualifiée d'«agent étranger», ce qui la stigmatise et accroît fortement les risques auxquels elle doit faire face;***

Or. en

Amendement 18
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique ***intérieure et*** étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et

de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);	de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes); ***rappelle que ces mesures nuisent de manière disproportionnée aux OSC qui œuvrent pour les droits de l'homme, y compris pour les droits des femmes, des jeunes, des personnes LGBTI et des minorités, telles que les Roms, les peuples indigènes ou les personnes handicapées, ainsi que pour la paix et la sécurité;***

Or. en

Amendement 19
Javier Nart, María Teresa Giménez Barbat

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme ***et*** les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme**,** les instruments d'aide au développement ***et les accords bilatéraux avec les pays tiers***, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits***, campagnes de diffamation*** et mesures anti-terroristes);

Or. en

Amendement 20
Renate Weber, Marietje Schaake, Louis Michel, Petras Auštrevičius

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux ***y compris par des lois pénales diffamatoires***, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);

Or. en

Amendement 21
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace

civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);

civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, ***interdictions de voyager,*** chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes ***et de sécurité***);

Or. en

Amendement 22
Louis Michel

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);	2. estime que l'Union européenne doit faire jouer ses instruments de politique étrangère, y compris les droits de l'homme et les instruments d'aide au développement, pour traiter les origines structurelles du rétrécissement de l'espace civique, et qu'elle doit adopter une démarche pluridimensionnelle dans la mesure où les régimes ne se contentent plus d'adopter des lois draconiennes à l'encontre des ONG, mais que, pour limiter le fonctionnement ou le financement des organisations de la société civile (OSC), ils recourent maintenant à de nombreuses tactiques, directes et indirectes (exigences arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, chefs d'accusation fallacieux, ***privations de liberté,*** descentes de police, audits et mesures anti-terroristes);

Or. nl

Amendement 23
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	2 bis. invite l'Union européenne à consolider ses instruments et ses politiques en matière de renforcement des institutions et de l'état de droit en vue d'y inclure des critères de référence stricts concernant la responsabilité et la lutte contre l'impunité pour les arrestations arbitraires, les abus commis par la police, ainsi que pour les actes de torture et autres mauvais traitements à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, sans oublier que ces expériences sont vécues différemment par les hommes et par les femmes; demande l'application du principe de conditionnalité, qui devrait être lié à une évaluation globale des performances, et estime que le soutien ne devrait pas se limiter à ses aspects techniques, mais devrait également comprendre un appui politique si nécessaire;

Or. en

Amendement 24
Urmas Paet

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	2 bis. estime qu'un lien plus clair doit être établi entre les divers instruments de politique étrangère de l'Union

européenne et qu'à l'heure de déterminer les sommes destinées aux pays tiers dans le cadre de la coopération au développement, il convient de prendre en compte les tendances du pays concerné et sa situation en matière de défense des droits de l'homme et de libertés démocratiques, ainsi que la proximité entre les opinions de ce pays en matière de politique étrangère et celles de l'Union européenne;

Or. et

Amendement 25
Marietje Schaake

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	2 bis. met en garde contre l'usage abusif, par certains États, d'une définition trop large du terrorisme pour contraindre au silence les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les dissidents politiques;

Or. en

Amendement 26
James Carver

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ses objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux	***supprimé***

dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;

Or. en

Amendement 27
Ruža Tomašić

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ses objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; ***estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;***	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ses objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme;

Or. hr

Amendement 28
Ádám Kósa, László Tőkés

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***ses*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC***, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés,*** et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; ***estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;***	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***leurs*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 29
Georgios Epitideios

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à ***exprimer ses objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face***	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à ***jouer un rôle plus dynamique et à affronter avec la détermination qui***

aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC***, à exercer une pression efficace et ciblée sur les*** gouvernements ***des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme***; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;

s'impose toute violation des droits des OSC ***par certains*** gouvernements; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;

Or. el

Amendement 30
Javier Nart, María Teresa Giménez Barbat

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***ses*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente ***face aux*** dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres***, la haute représentante/vice-présidente*** et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***leurs*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente ***bien en amont de l'adoption de*** dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée ***au plus haut niveau*** sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; ***est d'avis que les démarches privées sont une première étape essentielle, mais que, si elles échouent, il est important d'envisager le renforcement de la diplomatie publique;*** estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds

supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile; ***considère qu'en cas de fermeture rapide et dramatique de l'espace, les États membres de l'Union devraient reconnaître publiquement et à haut niveau le travail des ONG de défense des droits de l'homme et des défenseurs des droits de l'homme particuliers concernés, par exemple au moyen de rencontres avec ces acteurs au cours de visites officielles;***

Or. en

Amendement 31
Renate Weber, Marietje Schaake, Petras Auštrevičius

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***ses*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que ***les acteurs de*** l'Union européenne ***pourraient*** exercer davantage de conditionnalité ***positive en allouant des fonds supplémentaires*** aux gouvernements ***qui offrent plus d'espace*** à la société civile;	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***leurs*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; ***insiste sur le rôle des délégations de l'Union dans le soutien aux OSC et aux militants individuels, notamment par l'assistance qu'elles fournissent lors des procès, et les encourage à renforcer leur engagement dans ce domaine;*** estime que l'Union européenne ***devrait*** exercer davantage de conditionnalité ***dans le cadre de l'attribution d'une aide financière*** aux gouvernements***, sur la base de l'espace dévolu*** à la société civile;

Or. en

Amendement 32
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***ses*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***leurs*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile; ***invite l'Union et ses États membres à développer également une conditionnalité négative en réponse aux rétrécissements graves de l'espace, notamment au moyen de la restriction, voire de la suspension, de l'assistance ou des relations stratégiques ou commerciales;***

Or. en

Amendement 33
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***ses*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***leurs*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC***, y compris celles qualifiées de mesures anti-terroristes***, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; ***considère que la constitution de milices de jeunes est une ligne rouge à ne pas franchir;*** estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;

Or. en

Amendement 34
Marietje Schaake

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***ses*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***leurs*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le

cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;	cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; ***invite le SEAE à suivre les procès des défenseurs des droits de l'homme;*** estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;

Or. en

Amendement 35
Paulo Rangel

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***ses*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus ***d'espace*** à la société civile;	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ***leurs*** objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements ***des pays en développement*** qui offrent plus ***d'autonomie*** à la société civile;

Or. pt

Amendement 36
Louis Michel

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ses objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;	3. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres et le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme à exprimer ses objections sans tarder et de façon plus vigoureuse et cohérente face aux ***pratiques et*** dispositions juridiques qui restreignent l'activité des OSC, à exercer une pression efficace et ciblée sur les gouvernements des pays concernés, et à soulever systématiquement le problème dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme; estime que les acteurs de l'Union européenne pourraient exercer davantage de conditionnalité positive en allouant des fonds supplémentaires aux gouvernements qui offrent plus d'espace à la société civile;

Or. nl

Amendement 37
Tokia Saïfi, Maurice Ponga

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	3 bis. rappelle l'importance pour l'Union d'établir avec l'ensemble des États partenaires un dialogue inclusif sur les droits de l'homme, avec la participation des organisations de la société civile; invite également l'Union et les États membres à renforcer leurs programmes de bonne gouvernance avec les États tiers ainsi qu'à promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière d'inclusion et de participation des organisations de la société civile au processus décisionnel;

Or. fr

Amendement 38
James Carver

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. invite tous les acteurs de l'Union européenne à défendre plus efficacement le renforcement du cadre juridique international dans les enceintes multilatérales en soutenant la démocratie et les droits de l'homme, notamment par le dialogue avec les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile;	***supprimé***

Or. en

Amendement 39
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. invite tous les acteurs de l'Union européenne à défendre plus efficacement le renforcement du cadre juridique international dans les enceintes multilatérales en soutenant la démocratie et les droits de l'homme, notamment par le dialogue avec les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société	4. invite tous les acteurs de l'Union européenne à défendre plus efficacement le renforcement du cadre juridique international dans les enceintes multilatérales en soutenant la démocratie et les droits de l'homme, notamment par le dialogue avec ***les organisations multilatérales, y compris dans le contexte du mécanisme de l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales des Nations unies, et avec*** les organisations

civile;

régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile;

Or. en

Amendement 40
Javier Nart, María Teresa Giménez Barbat

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. invite tous les acteurs de l'Union européenne à défendre plus efficacement le renforcement du cadre juridique international dans les enceintes multilatérales en soutenant la démocratie et les droits de l'homme, notamment par le dialogue avec les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile;	4. invite tous les acteurs de l'Union européenne à défendre plus efficacement le renforcement du cadre juridique international dans les enceintes multilatérales en soutenant la démocratie et les droits de l'homme, notamment par le dialogue avec ***les Nations unies et avec*** les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile;

Or. en

Amendement 41
Paulo Rangel

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. invite tous les acteurs de l'Union européenne à défendre plus efficacement le renforcement du cadre juridique	4. invite tous les acteurs de l'Union européenne à défendre plus efficacement le renforcement du cadre juridique

international dans les enceintes multilatérales en soutenant la démocratie et les droits de l'homme, notamment par le dialogue avec les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile;

international dans les enceintes multilatérales en soutenant la démocratie et les droits de l'homme, notamment par le dialogue avec les organisations régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)***, la Ligue des États arabes (LEA)*** et le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile;

Or. pt

Amendement 42
Andi Cristea

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	4 bis. estime qu'il est nécessaire de promouvoir les dialogues tripartites entre un gouvernement, l'Union et les OSC, notamment sur les problèmes majeurs comme la sécurité et la migration;

Or. en

Amendement 43
Ruža Tomašić

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	4 bis. souligne la nécessité d'une surveillance et d'un examen supplémentaires de l'utilisation des fonds de l'Union alloués aux activités des OSC;

Or. hr

Amendement 44
James Carver

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;	***supprimé***

Or. en

Amendement 45
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;	5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme ***de suivi et*** d'alerte précoce» qui ***permettrait de surveiller les menaces pour l'espace dévolu à la société civile et les défenseurs des droits de l'homme et qui*** se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;

Or. en

Amendement 46
Ádám Kósa, László Tőkés

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme ***d'alerte précoce***» qui se déclencherait lorsqu'un ***gouvernement*** se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse ***réagir*** rapidement, concrètement et de façon coordonnée;	5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme» qui se déclencherait lorsqu'un ***pays en développement*** se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse ***entamer des négociations avec le gouvernement en question afin de mieux comprendre le problème et de trouver une solution en partenariat avec celui-ci*** rapidement, concrètement***, démocratiquement*** et de façon coordonnée;

Or. en

Amendement 47
Renate Weber, Marietje Schaake, Louis Michel, Petras Auštrevičius

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;	5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, ***ou lorsque le gouvernement utilise des ONG qu'il organise lui-même pour simuler l'existence d'une société civile indépendante,*** de façon à ce que l'Union

puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;

Or. en

Amendement 48
Paulo Rangel

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait ***lorsqu'un*** gouvernement ***se prépare*** à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;	5. demande que les institutions européennes compétentes***, notamment avec le soutien des délégations de l'Union,*** participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait ***lorsque des indices indiqueraient qu'un*** gouvernement ***s'apprêterait*** à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;

Or. pt

Amendement 49
Georgios Epitideios

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en ***œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre*** de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, ***concrètement et*** de façon coordonnée;	5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en ***place des réformes radicales*** de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse ***en faire un examen approfondi et*** réagir rapidement, de façon ***honnête, impartiale et*** coordonnée;

Or. el

Amendement 50
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;	5. demande que les institutions européennes compétentes participent à la mise en place d'un «mécanisme d'alerte précoce» qui se déclencherait lorsqu'un gouvernement ***(y compris celui d'un État membre de l'Union)*** se prépare à mettre en œuvre de nouvelles restrictions graves à l'encontre de la société civile, de façon à ce que l'Union puisse réagir rapidement, concrètement et de façon coordonnée;

Or. en

Amendement 51
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	5 bis. s'engage à dresser chaque année, en étroite concertation avec les ONG et les acteurs institutionnels pertinents, une liste des pays dans lesquels l'espace dévolu à la société civile est le plus menacé et à utiliser cette liste comme référence à l'aune de laquelle l'engagement de l'Union et de ses États membres envers ces pays pourra être évalué;

Or. en

Amendement 52
James Carver

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. invite la Commission à accroître les fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui y sont consacrés, étant donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local;	***supprimé***

Or. en

Amendement 53
Georgios Epitideios

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. ***invite la Commission à accroître les fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui y sont consacrés, étant***	6. considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent

donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local;

souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local;

Or. el

Amendement 54
Ruža Tomašić

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. ***invite la Commission à accroître les fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui y sont consacrés, étant donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas;*** invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et	6. invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local;

aiguë au niveau local;

Or. hr

Amendement 55
Ádám Kósa, László Tőkés

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. invite la Commission à accroître les fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui y sont consacrés, étant donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument***, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés***; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent ***de manière bien plus concrète et aiguë*** au niveau local;	6. invite la Commission à accroître les fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui y sont consacrés, étant donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent au niveau local;

Or. en

Amendement 56
Klaus Buchner
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. invite la Commission à accroître les	6. invite la Commission à accroître les

fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui ***y*** sont consacrés***, étant donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas***; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, ***comprenant*** notamment ***des exceptions plus larges en faveur des*** OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur ***les*** groupes et acteurs locaux***, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë*** au niveau local;

fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui sont consacrés ***au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'homme***; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH***, à adopter une approche globale des organisations de la société civile qui inclue les syndicats et les mouvements sociaux,*** et à ***poursuivre ses efforts pour*** mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, notamment ***pour les*** OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur ***le soutien aux*** groupes et acteurs locaux au niveau local; ***réaffirme l'importance de l'IEDDH pour la fourniture d'un soutien matériel et financier direct et urgent aux défenseurs des droits de l'homme en péril, ainsi que celle du fonds d'urgence, qui permet aux délégations de l'Union d'accorder des subventions directes ad hoc aux défenseurs en péril;***

Or. en

Amendement 57
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. invite la Commission à accroître les fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui y sont consacrés, étant donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles	6. invite la Commission à accroître les fonds de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) qui y sont consacrés, étant donné que les montants annuels par pays sont à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles

formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local;

formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument***, en particulier pour les jeunes***, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local; ***reconnaît parallèlement l'importance des coalitions et des associations d'acteurs des sociétés civiles nationales et internationales pour faciliter le travail des ONG locales et le protéger des mesures répressives;***

Or. en

Amendement 58
Marietje Schaake

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. invite la Commission à ***accroître les fonds*** de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) ***qui y sont consacrés, étant donné*** que les montants annuels par pays ***sont*** à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un soutien en faveur des groupes non	6. invite la Commission à ***consacrer des lignes budgétaires spécifiques*** de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) ***à la lutte contre le rétrécissement de l'espace, et déplore*** que les montants annuels par pays ***soient*** à un niveau extrêmement bas; invite la Commission à recenser les nouvelles formes d'activisme destinées à être financées par l'IEDDH et à mettre en place une procédure plus souple et simplifiée pour l'accès à un financement de cet instrument, comprenant notamment des exceptions plus larges en faveur des OSC exposées à un danger particulier et un

enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local;	soutien en faveur des groupes non enregistrés; considère que l'accent devrait porter davantage sur les groupes et acteurs locaux, étant donné que les questions relatives aux droits de l'homme se posent souvent de manière bien plus concrète et aiguë au niveau local;

Or. en

Amendement 59
Javier Nart, María Teresa Giménez Barbat

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission, le SEAE et les États membres à promouvoir une application conjointe et efficace des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme dans tous les pays tiers dans lesquels la société civile est en péril, au moyen de stratégies locales visant leur pleine mise en œuvre;

Or. en

Amendement 60
James Carver

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis	*Amendement*
7. invite la Commission et le SEAE à définir de bonnes pratiques et à élaborer des critères et indicateurs clairs liés à la réduction de l'espace dans le cadre du plan d'action de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie et de la révision à mi-parcours de l'IEDDH afin de	***supprimé***

mesurer les progrès de manière tangible.

Or. en

Amendement 61
Soraya Post

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis	*Amendement*
7. invite la Commission et le SEAE à définir de bonnes pratiques et à élaborer des critères et indicateurs clairs liés à la réduction de l'espace dans le cadre du plan d'action de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie et de la révision à mi-parcours de l'IEDDH afin de mesurer les progrès de manière tangible.	7. invite la Commission et le SEAE à définir de bonnes pratiques et à élaborer des critères et indicateurs clairs***, intégrant la dimension de l'égalité hommes-femmes et*** liés à la réduction de l'espace dans le cadre du plan d'action de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie***, du cadre pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes intitulé «Transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020)»*** et de la révision à mi-parcours de l'IEDDH afin de mesurer les progrès de manière tangible.

Or. en